

L'AFDIT est heureuse de vous annoncer la tenue de son prochain colloque le 6 décembre 2013.

The French Computer Law Association (AFDIT) is proud to announce its next conference December 6, 2013.

MÉTHODES AGILE : RÉVOLUTION DANS LES PROJETS ET CONTRATS INFORMATIQUES ?

AGILE METHODS: A REVOLUTION FOR IT CONTRACTS AND PROJECTS?

Lieu / Venue:

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Auditorium 22, rue de Londres 75009 PARIS - FRANCE 9h - 17h

6 heures validées au titre de la formation continue des Avocats

En partenariat avec / In cooperation with:





Commission Economie numérique et Internet





Présentation Journée de l' **AFDIT**

Organisé par :

ANDRÉ MEILLASSOUX Avocat Président de l'AFDIT

Les projets informatiques ont été développés et contractualisés, pendant des années, selon des méthodes classiques ; linéaires, « en V » ou « en cascade ».

Devant les chiffres impressionnants d'échecs, de dérapages parfois considérables en délais, coûts, évolutions de périmètres, sources de traumatismes, voire de procès, les méthodes semblent être une alternative radicale mais crédible tendant à réviser fondamentalement les approches.

L'Agile prêche la primauté de l'humain sur l'outil ; l'intégration systémique du changement ; des résultats rapides et immédiatement visibles ; pas de périmètre fonctionnel fixe, mais des objectifs révisables, des enveloppes budgétaires et des délais globaux, révisés en permanence ; des cycles courts ; des livrables rapprochés.

Le « Manifeste Agile » de 2001, signé par 17 grands experts a marqué les esprits. 74% des ingénieurs projets déclarent y adhérer et appliquer au moins partiellement ses principes.

Révolution dans l'approche contractuelle, générale de voire défiance processus juridiques risquant de figer et durcir la relation, les contrats sont bouleversés dans leur esprit, leur structure et leurs clauses.

Ouel phénomène désormais est ce incontournable qui bouleverse les pratiques: le résultat de nouveaux modèles sophistiqués, permettant enfin d'appréhender le réel ? Une alternative salvatrice ? un nouvel avatar de Soft Law? Un idéalisme déconnecté? ou des faux-semblants?



Avec le soutien de :



900 formations catalogue inter

À Paris, Lyon et Marseille, toutes déclinables en intra

200 formations catalogue dédiées au secteur public Sur les mêmes villes et réalisables en intra Pour toute information, contactez-nous:

01 44 09 25 08 - infoclient@efe.fr

EFE ÉDITIONS

Des publications spécialisées et très opérationnelles Utilisées comme outils de travail par les professionnels

Deux revues rédigées par d'éminents spécialistes : BJDU, BJCP

10 newsletters rédigées par des experts terrain pour des professionnels

Pour toute information, contactez-nous: 01 44 09 22 28 - edition@efe.fr - www.efe.fr



Retrouvez EFE sur votre mobile en scannant ce code



9h00 Ouverture de la journée - Welcoming remarks

Clarisse BERREBI

Avocat - Présidente de la Commission des Nouvelles Technologies du Conseil National des Barreaux

Lawyer - Chair of the New Technologies Commission National with the National Council of Bars

9h10 Présentation des travaux - Opening of the session

André MEILLASSOUX

Avocat - ATM Avocats, Président de l'AFDIT, co-représentant d'ITechLaw en France

Lawyer - ATM Avocats, Chairman of AFDIT, ITechLaw co-representative for France

9h20 Un point sur les méthodes d'implémentation - About implementation methods

Pierre DELORT - Président de séance matinée

DSI, Président de l'Association Nationale des Directeurs des Systèmes d'Information, Enseignant Mines-ParisTech et HEC.

CIO, President of the French National Association of CIO, Lecturer at Mines-ParisTech and HEC.

Qu'est-ce que L'AGILE ? Avantages et inconvénients par rapport aux méthodes classiques

What is AGILE? Pros and cons, comparison with classical methods

9h30 Principes des Méthodes Agile - l'impact sur la relation client-fournisseur - Basics of Agile : impact on client-provider relationship

Sébastien DELAYRE

Directeur du département Agile Entreprise, CGI Business Consulting Director for Agile Entreprise department, CGI Business Consulting

10h Philosophie, principes et enjeux de l'AGILE - Philosophy, principles and issues of AGILE

Aurélien FARAVELON

Doctorant, Laboratoire d'informatique de Grenoble Doctoral student, Grenoble computing laboratory

L'Agile et les contrats - Agile and contracts

10h30 A practical anlysis of Agile
Une analyse pratique de l'Agile

Susan ATKINSON

Solicitor - England & Wales, Keystonelaw, London

11h00 Pause - Break

11h15 Agile et ses difficultés, la vision d'un Expert Judiciaire - Agile and its drawbacks, a Judicial Expert's insight

Hubert BITAN

Expert Judiciaire agréé par la Cour de Cassation Judicial Expert with the French Supreme Court

11h45 La vision Allemande : qualifications juridiques, pratique contractuelle - *Insight from Germany : legal definitions and contractual practice*

Prof. Dr. Rupert VOGEL

Avocat à KARLSRUHE, Professeur de Droit, Secrétaire général de l'association du droit de l'informatique Allemande (DGRI)
Lawyer in KARLSRUHE, Law Professor, general Secretary for the German computer law association (DGRI)

12h15 Concilier les approches - Eviter les pièges Merging points of view - avoid the pitfalls

Sébastien DELAYRE

Directeur du département Agile Entreprise, CGI Business Consulting Director for Agile Entreprise department, CGI Business Consulting

12h45 - 14h15 Déjeuner / Lunch

Présidence de l'après - midi / Afternoon session presidency: Hervé CAUSSE, Professeur d'Université au Pôle Recherche «Clermont U»

Témoignages et retour d'expérience Experiences and feedback

14h20 Analysis of some of the most popular Agile contract models - Analyse des modèles de contrats Agile les plus courants

Susan ATKINSON

Solicitor - England & Wales, Keystonelaw, London

14h45 Quelques réalisations en Agile, les caractéristiques d'un projet en Agile - Agile live - project main features

Philippe ROUCOU

Consultant, Professeur associé à l'Université Paris VIII Consultant, Adjunct Professor at University Paris VIII

15h15 Pause - Break

15h25 Comment s'est déroulé et contractualisé un projet SCRUM? Contracting and implementation of a SCRUM project

Nicolas CONTARD

Direction juridique BOUYGUES TELECOM Legal department BOUYGUES TELECOM

15h50 Table ronde : Réussir les projets Agile Roundtable : How to make it in Agile

Les qualifications juridiques possibles des contrats en Agile Possible legal definitions for Agile contracts

Mathieu MARTIN

Associé - Partner BISMUTH AVOCATS - Administrateur AFDIT

16h15 Méthodes Agile et grands projets - la méthode «Scaled Agile Framework» pour structurer et contractualiser How to structure a project with Scaled Agile Framework

Sebastien DENOUAL

Manager du département Agile Entreprise, CGI Business Consulting Manager for Agile Entreprise department, CGI Business Consulting

Débat avec la salle - Debate with the audience

16h45 Clôture de la journée - Closing remarks

Jérôme HUET

Agrégé des Facultés de Droit / Senior Fellow in the Law Faculty





Bulletin d'inscription

Colloque AFDIT - 6 décembre 2013

Participera au colloque et au déjeuner *

Participera au colloque seul *

Fonction (Avocats préciser le numéro CNBF)

Devenez membre de l'AFDIT!

100 €: tarif personnes morales (pour un représentant)

75 €: tarif personnes physiques

35 € tarif étudiants, enseignants, magistrats Rulletin d'adhésion sur www.afdit.fr/ A retourner

par e-mail :

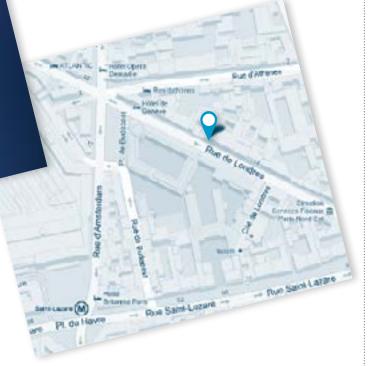
contact.afdit@atmavocats.com

par courrier:

18, rue Jean GOUJON - 75008 PARIS *avec le chèque de participation à l'ordre de l'AFDIT

Informations

pratiques



ITECHLAW

AFDIT



Inscription obligatoire

auprès de Marie FALLEAU, à l'adresse suivante :

avant le 2 déc. 2013

contact.afdit@atmavocats.com

Commission Economie numérique et Internet





Auditorium du Conseil National des Barreaux 22, rue de Londres - 75009 Paris

Accès RATP:

Ligne 13 - Arrêt Liège ou Saint-Lazare Ligne 12 - Arrêt Trinité d'Estienne d'Orves RER ligne E - Station Haussmann Saint-Lazare

Gare Saint-Lazare

Participation aux travaux : 120 euros / 50€ pour les membres de l'AFDIT à jour de leur cotisation et gratuit pour les étudiants, enseignants et magistrats membres de l'AFDIT à jour de leur cotisation

Participation au déjeuner : 60 euros